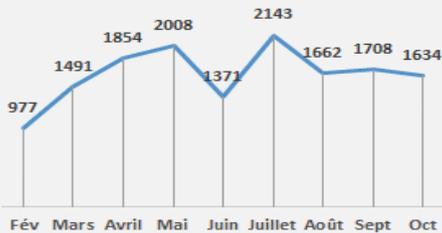




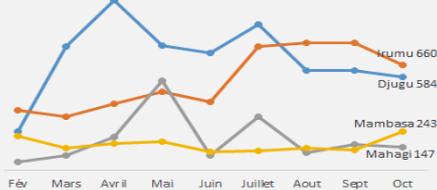
Chiffres clés

1634 violations

Violations mensuelles



Tendances par territoire



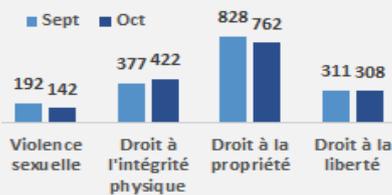
Genre des victimes

Genres	Total	%
Hommes (18-59 ans)	1152	71%
Hommes (+60 ans)	32	2%
Femmes (18-59 ans)	294	18%
Femmes (+60 ans)	6	0%
Garçons	54	3%
Filles	96	6%
Total	1634	100%

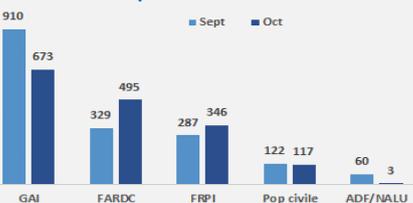
Statut des victimes

Statut	Total	%
PDIs Retournés	1014	62%
PDIs	385	24%
Residents	235	14%
Rapatriés	0	0%
Total	1 634	100%

Catégorie des violations



Auteurs présumés



Les données désagrégées par zones de santé, auteurs présumés et tranches d'âges sont disponibles en annexe.

RESUME

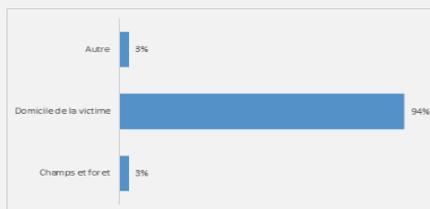
1,634 violations de droits humains ont été documentées durant le mois d'octobre contre 1,708 au mois de septembre 2020, soit une baisse de 74 violations. En dehors du territoire de Mambasa où les incidents sont passés de 128 en septembre à 243 ce mois d'octobre soit une hausse de 115 incidents, les autres territoires ont connu une baisse relative des violations des droits humains documentés. En effet, dans le territoire d'Irumu le nombre d'incidents enregistré est passé de 795 en septembre à 660 pour le mois d'octobre soit une baisse de 135 incidents. A Djugu 621 incidents ont été documentés le mois dernier contre 584 ce mois soit une baisse de 37 violations et dans le territoire de Mahagi 164 violations ont été perpétrées en septembre et 147 ce mois d'octobre soit une baisse de 17 violations.

Dans le territoire de Mambasa, depuis la fin du mois de septembre, les miliciens Maï Maï de la faction Mazembe avaient désigné comme cible d'attaque la localité de Teturi¹. Les militaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont donc dépêcher plusieurs équipes et multiplié les patrouilles nocturnes au cours de ce mois d'octobre. Toutefois, lors de ces patrouilles, plusieurs abus ont été commis par certains soldats de la FARDC à l'encontre des personnes assimilées aux membres des Maï Maï Mazembe. Plusieurs civils ont été victimes d'arrestations arbitraires, d'extorsions de biens et de coups et blessures notamment de la part de certains éléments des FARDC et c'est ce qui justifie l'augmentation des incidents à Mambasa. Toutefois, bien que les territoires d'Irumu et Djugu aient connu une diminution respective de 135 et 37 violations de droits humains, les groupes armés actifs dans la zone (Coopérative pour le Développement du Congo, Front Patriotique et intégrationniste de l'Ituri, Zaïre, Front de Résistance Patriotique de l'Ituri,) sont restés actifs respectivement dans les zones de santé de Gety, en territoire de Djugu et Komanda, Tchomia, et Nyankunde en territoire d'Irumu.

Avec respectivement 40% et 36% des cas documentés, les territoires d'Irumu et de Djugu ont enregistré le plus grand nombre d'incidents pendant ce mois. A Mambasa 15% des violations ont été commises tandis que le territoire de Mahagi a subi 9% des incidents ce mois.

La zone de santé la plus touchée par les incidents au mois d'octobre 2020 a été celle de Gety (Irumu) où 14% du total des violations ont été documentées suivie des zones de santé de Mandima (Mambasa) et de Komanda (Irumu) dans lesquelles 11% du total des violations ont été documentées à chaque fois. Les zones de santé de Tchomia et Nyankunde en territoire de Djugu et d'Irumu quant à elles ont été affectés par 8% chacune des incidents enregistrés ce mois.

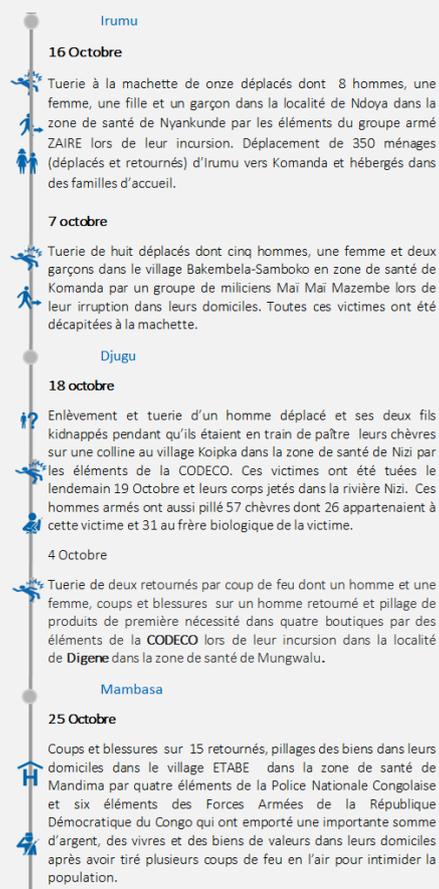
Lieux de commission des violations



Résolution 1612

Violations	Septembre	Octobre
Viol ou autres actes graves de violence sexuelle	4	3
Attaque contre école ou hopitaux	1	0
Enlèvement	0	18
Meurtre ou homicide	3	13
Total	8	34

Evènements majeurs



Les Personnes Déplacées Internes Retournées qui ont été les principales victimes des actions des Forces et Groupes Armés et des populations civiles ont été affectées par **62% des cas** des violations documentées au cours de ce mois. Dans **24%** des cas, ces violations ont affecté des Personnes Déplacées Internes et dans **14%** des résidents. Il convient de noter que de toutes vulnérabilités confondues, **89%** des victimes ; c'est-à-dire **18%** de femmes et **71%** d'hommes étaient des personnes âgées de **18 à 59 ans**. Les personnes âgées de **60 ans** et plus et celles âgées de moins de **18 ans** ont elles aussi été affectées même si c'est dans une moindre mesure. Ainsi **2%** des victimes étaient des personnes âgées de **60 ans** et plus et **9%** d'entre elles étaient des personnes de moins de 18 ans (6% des filles et 3% des garçons). Concernant les enfants, la vulnérabilité des filles aux VSBG explique cet écart avec les garçons. En effet, **61** cas de VSBG (**42** cas de viols, **10** cas d'agressions sexuelles, **07** cas de mariages forcés et **02** cas de déni de ressources) ont été commis sur des filles dont les âges varient entre **0 et 17 ans**.

D'une manière générale, même s'il constitue toujours le droit le plus violé, on observe une baisse des cas de violations du droit à la propriété qui, au cours de ce mois, sont de **762** cas soit **46%** du total contre **828** cas soit **48%** des incidents le mois dernier. Quant à la violation du droit à l'intégrité physique, il a connu une hausse. Il a été rapporté **422** cas soit **26%** des incidents ce mois contre **377** cas soit **21%** le mois de septembre. La violation du droit à la liberté vient toujours en troisième position mais est passée de **311** incidents soit **18%** en septembre à **308** soit **19%** des violations ce mois. Les VSBG pour leur part sont passées de **192** soit **11%** à **142 cas** soit **9%** entre septembre et octobre 2020.

Les éléments des groupes armés (CODECO, FPIC, Zaire) ont été les principaux auteurs des violations commises au cours du mois d'octobre. Ils ont été impliqués dans **33%** des cas documentés et ont été désignés responsables de **81%** des homicides, **79%** des cas d'incendies des habitations des civils, **38%** des pillages, **38%** des travaux forcés et **37%** des traitements inhumains entre autres. Ils sont suivis par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo qui ont été indexées dans **64%** des extorsions de biens, **58%** des arrestations arbitraires, et **41%** des coups et blessures entre autres. Ces violations ont été commises lors des patrouilles nocturnes ainsi qu'au niveau de leurs points de contrôles. Durant ces moments ils ont assimilé les populations civiles à des éléments des groupes armés ou ils auraient soupçonné de connivence avec des membres des groupes armés. La Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI) a occupé la troisième position avec **21%** de cas des violations. Les éléments de la FRPI ont été désignés comme auteurs de **67%** des enlèvements, **37%** des pillages, **32%** des travaux forcés et **23%** des coups et blessures entre autres.

Dans le territoire de Djugu, des éléments de la CODECO ont perpétré des abus dans les zones de santé de Nizi et Bambu au nombre desquels on peut citer

¹ Située à 45km au sud-ouest de Mambasa en territoire de Mambasa

des meurtres, des pillages, et des incendies d'habitations entre autres. Par ailleurs, au cours du mois sous examen dans la zone de santé de Bambu, des tensions sont nées entre les éléments d'une même faction dirigés par deux commandants différents en raison des comportements jugés inacceptables de certains de leurs éléments. Ces tensions se sont soldées par des combats entre ces éléments ce qui a impacté les retournés dans des localités de la zone de santé de Bambu et provoqué des mouvements de populations. En effet dans la localité de Kobu² située en zone de santé de Bambu un commandant de la CODECO du village Mbongi³ avait retiré les armes de deux autres éléments de la CODECO du village de Gutsi⁴ sous prétexte qu'il n'avait pas du tout apprécié de voir ces deux éléments circuler à Kobu en portant des armes avec des gâchettes ouvertes, c'est-à-dire qu'au moindre faux mouvement ils pouvaient par erreur attenter à la vie des civils. Refusant de subir un tel sort et pris de colère, ces deux éléments accompagnés de leurs collègues de Gutsi et Bambu⁵ ont poursuivi ce commandant au village Petsi où ils l'ont attaqué lui et ses hommes dans le but de récupérer leurs armes. Durant cet affrontement, deux retournés dont une femme de 23 ans et un homme de 28 ans ont été tués par des balles perdues alors qu'ils tentaient de fuir en vue de trouver refuge dans une localité voisine. En outre, craignant pour leur sécurité, environ 139 ménages ont été contraints de fuir Petsi, parmi lesquels 63 ménages se sont dirigés vers le village Mbaligo⁶ ; 45 vers Yalala⁷ et 31 vers Musanga⁸ toujours dans la zone de santé de Bambu.

Il sied de noter qu'entre le 27 et le 30 octobre, la délégation des émissaires envoyés par le chef de l'Etat continue son plaidoyer auprès des factions et elle serait arrivée sur l'axe Bambu–Mongwalu pour la sensibilisation des éléments de la CODECO de cette localité qu'elle n'avait pas encore rencontrés en vue de les amener à s'engager pour le processus de paix. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle **il y aurait plus d'une dizaine de factions officielles et non officielles de la CODECO éparpillées dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi.**

Par ailleurs, durant ce mois, les éléments de la CODECO/ALC (Armée de libération du Congo) cantonnés à Ezekere après avoir violé les accords de paix qu'ils avaient signés se sont distingués dans des pillages de bêtes dans la zone de santé de Tchomia fragilisant ainsi la situation de sécurité dans la zone. En date du 23 octobre 2020, les éléments de ce groupe ont été chassés par les FARDC de leur bastion du groupement Bedu Ezekere⁹. Les opérations ont été menées dans cette zone pour mettre fin aux exactions que les éléments de la CODECO /ALC perpétreraient à partir d'Ezekere. **Environ 3,420 ménages ont été contraints de fuir ces opérations pour trouver refuge dans la localité de Kotoni située à environ 18 km au sud de Bunia.** D'autres ménages dont le nombre n'était pas encore connu au moment où nous élaborons ce rapport se

² Localité située à 7 km au Nord de Bambu dans le groupement Petsi en secteur de Walendu Djatsi.

³ Village situé à 28 km au sud de Kobu dans le groupement Petsi en secteur de Walendu Djatsi.

⁴ Village situé à 4 km au nord de Petsi dans le groupement Petsi en secteur de Walendu Djatsi.

⁵ Localité située à 35 km au Nord de Bunia dans le groupement Yalala en secteur de Walendu Djatsi.

⁶ Village situé à 4 km au sud de Bambu dans le groupement Petsi en secteur de Walendu Djatsi.

⁷ Chef-lieu du groupement Yalala dans le groupement Petsi en secteur de Walendu Djatsi.

⁸ Village situé à 1 km au sud de Petsi dans groupement portant le même nom en secteur de Walendu Djatsi

⁹ Située à environ 13 Km Est de Bunia dans le groupement Bedu Ezekere en secteur de Walendu Tatsi,

trouvent dans le quartier Kindia dans la ville de Bunia. **Dispersés en petits groupes dans les localités du versant de la colline Mont Bleu notamment à Kparanganza¹⁰ dans la zone de santé de Lita, Masumbuko¹¹, Wadda¹² et Dhiri¹³ dans la zone de santé de Drodro à la suite des opérations militaires des FARDC, les éléments de CODECO constituent encore une menace pour la protection des retournés de ces villages qui courent un risque de nouveau déplacement.**

Dans le territoire d'Irumu, les différentes attaques perpétrées par les éléments des groupes armés actifs dans la zone (FPIC, Zaïre, FRPI et Mai Mai Mazembe) ont impacté négativement l'environnement protecteur des civils contraignant certains à de nouveaux déplacements dans la zone. **660 incidents** y ont été documentés, contre **795 incidents** le mois dernier. La FRPI a commis **37%** du total des pillages enregistrés ce mois au cours d'incursions ciblées qu'ils ont faites et/ou des embuscades qu'ils ont tendues aux civils dans l'objectif de s'approvisionner en biens de première nécessité depuis la réduction ou la suspension en juin 2020, de leurs prise en charge. Ils se sont rendus particulièrement auteurs des cas d'enlèvements (49 cas) pour les transports des biens pillés, de travaux forcés (38 cas) et de coups et blessures (70 cas). Le 11 octobre 2020 vers 23 heures, par exemple une trentaine d'éléments de la FRPI ont fait une incursion dans la localité Apihinzi¹⁴ Ils y ont pillé dans une cinquantaine de ménages, des poules, des canards, des chèvres, des produits agricoles, des panneaux solaires, des téléphones, des ustensiles de cuisine et des habits. A cette occasion 35 retournés dont treize hommes (douze âgés de 18 à 59 ans et un âgé de 60 ans), cinq femmes (âgées de 20 à 57 ans), neuf garçons (âgés de 14 à 17 ans) et huit filles (âgées de 13 à 17 ans) ont été enlevés et contraints de transporter les biens pillés vers une forêt située à environ 10 km de lieu de l'incident. Alertés, les éléments des FARDC basés à Apihinzi (distante de 3 km vers l'Est), ont poursuivi ces miliciens vers 4 heures du matin du 12 octobre 2020 et ont réussi à libérer 31 personnes. Les 4 autres personnes ont été libérées le lendemain par les hommes armés de la FRPI.

La Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC) et le Zaïre pour leur part ont été plus actifs dans les zones de santé de Komanda et Nyankunde où 47% des homicides ont été commis par ces derniers. Il faut dire que courant ce mois d'octobre, le conflit entre ces deux groupes armés a pris une tendance intercommunautaire après le meurtre d'un homme de 50 ans et de son fils de 18 ans membres de la communauté Hema dans la localité de Mbandi le 14 octobre 2020 par les éléments de la FPIC. Un climat de méfiance en a résulté et a régné entre certains membres des communautés qui se rejettent les responsabilités des exactions commises dans la zone. Consécutivement à ce climat de méfiance, des barrières ont été érigées sur l'axe Marabo - Irumu situé sur la Route Nationale 27 par les éléments de la

¹⁰ Située à environ 30 Km au sud de Largu dans le groupement Loga en secteur de Walendu Tatsi

¹¹ Située à environ 4 Km au sud de Largu dans le groupement Pilo en secteur de Walendu Tatsi,

¹² Située à environ 10 Km au sud de Largu dans le groupement Buddu en secteur de Walendu Tatsi,

¹³ Située à environ 20 Km au sud de Largu dans le groupement Risasi dans la chefferie de Bahema Baguru.

¹⁴ Située à 31 km à l'Est de Komanda dans le groupement Bokutchu en chefferie de Walese Vonkutu en zone de santé de Komanda

Force Patriotique et Intégrationniste du Congo d'une part et d'autre part par les éléments de Zaïre depuis les premières heures de la matinée du 17 octobre 2020 jusqu'aux alentours de 15 heures. Au niveau de ces barrières, ils contrôlaient les identités des passagers et ceux qui appartenaient à la communauté qui n'est pas proche du groupe armé étaient recherchés pour être exécutés. Ceux qui n'appartenaient à aucune de ces deux communautés, pouvaient franchir la barrière contre paiement d'une somme comprise entre 20 000 et 50 000 francs congolais soit entre 10 et 25 dollars américains. La majorité des civiles ayant eu connaissance de ces barrières **évitaient dans la mesure du possible de franchir ses passages. Les éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo sont intervenus et après échanges de tirs contre ces groupes, ils ont réussi à démantelées ces barrières illégales.**

Dans le territoire de Mahagi, il s'observe une accalmie relative due au plaidoyer pour la paix menée dans la zone depuis le mois d'août 2020 par la délégation des émissaires envoyés en Ituri et déléguée par le Président de la République Démocratique du Congo. Cette amélioration de l'environnement protecteur en groupements Aree et Musongwa (chefferie de Mokambu, zone de santé d'Angumu **est à l'origine d'un retour progressif de personnes. Ainsi, environ 2,500 ménages de PDIs ont regagné leurs localités d'origine ce mois d'octobre 2020 après plus d'une année de déplacement.**

En territoire de Mambasa certains éléments des FARDC ont inquiété la protection des civils dans la zone de santé de Mandima. Des cas des arrestations arbitraires, extorsions des biens, coups et blessures et traitements inhumains ont été enregistrés lors des patrouilles effectuées par ces derniers très souvent parce que certains leurs éléments ont assimilé ces populations aux membres des groupes armés ou ont soupçonnés certaines personnes d'être de connivence avec les groupes armés.

Violences sexuelles et sexistes

142 incidents de VBG dont **63** viols ont été documentés au cours du mois d'octobre 2020. Les 142 incidents de VBG ont été perpétrés sur des femmes (**80**), des filles (**62**). Les présumés auteurs étaient majoritairement des civils dans **109** cas de VSBG soit **76%**, par des groupes armés inconnus dans **13** cas soit **9%**, par des inconnus et des bandits auteurs de huit cas chacun. Et enfin, par des FARDC **quatre** cas.

Le territoire les plus touché durant le mois d'octobre est le territoire de Djugu avec **50** cas de VBG, suivi d'Irumu, Mahagi et Mambasa avec respectivement **44, 32 et 16 cas**. Le conflit armé qui persiste dans plusieurs territoires de l'Ituri contraint la population à se déplacer à la recherche de sécurité dans les sites et dans des familles d'accueil dans des conditions difficiles. Et toutes ces situations favorisent les violences sexuelles et celles basées sur le genre. En

date du 25 octobre 2020 vers 17 heures dans la localité Loga à environ 6 km au Nord du centre de Katoto, deux PDI âgées de 17 et 19 ans ont été violées par un groupe de 3 éléments de la CODECO munis d'armes blanches (couteau et machette) dont leurs âges varient entre 27 à 32 ans. Les survivantes étaient dans leurs champs en pleine récolte, et y ont été surprises par ces hommes armés qui ont menacé de leur ôter la vie si elles osaient crier. Il faut dire que les viols sont de plus en plus courants de la part des hommes armés qui l'utilisent souvent comme arme pour atteindre des personnes ciblées. C'est dans ce sens qu'on peut faire cas de ce qui s'est produit le **07 octobre 2020** vers 1 heure du matin dans le quartier kilo moto a Mungwalu située à environ 80 Km Nord de Bunia, des hommes de la CODECO ont fait une irruption dans le domicile d'un homme qu'ils recherchaient pour des raisons non connues. Ne l'ayant pas trouvé à la maison, sa femme, une retournée de 38 ans a été violée par 8 hommes armés. Transférée au centre de santé du quartier Sayo kilo moto pour les soins, la survivante est décédée quelques heures plus tard suite à ses blessures.

L'absence de structures judiciaires représentant l'autorité de l'Etat tels que des tribunaux de paix, commissariats et sous commissariats de la police nationale congolaise dans de nombreuses localités en territoires de Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa et aussi le manque de moyens pour acheminer les présumés auteurs de ces faits au parquet constituent des facteurs favorisant la situation des violences sexuelles qui prévaut dans les différents territoires. Ces situations sont exacerbées par le comportement des hommes armés qui de plus en plus s'adonnent à des viols collectifs ou font usage de leurs armes pour violer les filles et les femmes.

Protection de l'enfance

Durant le mois d'Octobre 2020, sur **les 1.634** personnes ayant été touchées par les violations, **9 %** soit **150** personnes étaient des enfants (dont **96** filles et **54** garçons). Les violations concernent principalement des viols (**43** cas), des pillages (**29** cas), des travaux forcés (**18** cas), des enlèvements (**18** cas), des homicides (treize cas), des agressions sexuelles (dix cas), des coups et blessures (neuf cas), des mariages forcés (sept cas), des dénis de ressources (deux cas) et un cas d'arrestation arbitraire. Pour les mariages forcés, les causes restent la **faible présence des services répressifs (les tribunaux de paix, des commissariats et sous commissariats) et le fait que dans les différentes localités les populations sont habituées** dans les territoires de la province de l'Ituri **depuis de nombreuses années à marier leurs filles avant qu'elles n'aient l'âge de 18 ans**. En plus de cela, la précarité suite aux multiples déplacements ayant appauvri grandement de nombreux chefs de familles, leur ôtant pratiquement toute capacité de prendre en charge leurs enfants contraint nombreux d'entre eux à marier leurs filles avant 18 ans, pour diminuer leur charge et parce qu'ils espèrent ainsi accorder de meilleures conditions de vie à leur fille.

l'absence de dispositifs judiciaires condamnant de tels pratiques, ne permettent pas de réduire ou de prévenir, les pratiques traditionnelles ne qui favorisent ce phénomène.

Les violations graves contre l'enfant (1612) :

34 cas ont été documentés en octobre 2020 dont : **18** cas d'enlèvements, treize cas d'homicides et trois cas de viols. S'agissant des enlèvements, 16 cas ont été commis par **les éléments de la force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI)** dans la localité d'Apihinzi en zone de santé de Komanda et deux cas par les éléments de **la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO)** dans la localité de Koipka en zone de santé de Nizi. **Les 16 enfants enlevés par les hommes de la FRPI pour le transport de biens ont été libérés un jour plus tard. Quant aux deux enlevés par les éléments de la CODECO, ils ont été tués avec leur père.**

Les cas de meurtres ont été perpétrés par des éléments de la CODECO qui opèrent sporadiquement dans le territoire de Djugu dont trois cas dans la zone de santé de Fataki (un cas à Gokpa et deux à Ladile), deux cas dans la localité Sesele de la zone de santé de Lita, un cas à Digene dans la zone de santé de Mongbwalu et un cas à Dii en zone de santé de Nizi. Dans le territoire d'Irumu, six cas ont été commis par les hommes armés de la **Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC)** qui sont présents en grand nombre principalement dans la zone de santé de Nyankunde dont deux cas à Petro et un cas à Irumu centre. Deux cas à Ndoya ont été perpétrés par des éléments du **Zaire** et un cas à Nyankunde-centre à l'actif d'un élément des FARDC lors des opérations de traque des éléments de la FPIC. La victime a été atteinte par une balle perdue. Enfin, deux cas ont été documentés dans le territoire de Mahagi respectivement dans la localité Awasi en zone de santé de Rimba commis par un élément des FARDC qui tirait sur un taxi-motocycliste qui avait franchi leur poste de contrôle sans s'arrêter, mais la balle avait atteint une retournée de 16 ans. Un autre cas a été commis dans la localité de Awu en zone de santé de Kambala où un élément de la Police Nationale Congolaise (PNC) avait tiré sur un retourné de 12 ans qui s'était opposé au fait que cet élément pillé leur domicile en l'absence de ses parents.

S'agissant des cas de viols, trois cas ont été documentés dont un cas dans la localité de Kadjugi en zone de santé de Tchomia commis par un homme porteur d'arme non identifié, un cas dans la localité de Djiri dans zone de santé de Jiba perpétré par un élément de la CODECO et un cas documenté dans la localité appelée plantation en zone de santé de Kambala commis par un militaire des FARDC.

Mouvements de la population

Causes	Lieux de provenance	Zone de santé	Territoire	Lieux d'accueil	Zone de santé	Territoire	Nombre des ménages
Mouvements des personnes déplacées							
Incursion des éléments des groupes armés inconnus et affrontement contre les militaires FARDC	Irumu, Ndoya, Bakadi nda 1 et 2, Mangiva, Marabo, Sililo, Kalingi, Takumanza.	Nyankunde; Komanda	Irumu	Komanda, Bunia, Songolo; Anyozo, Nyamabo, Tulabo, Bhaguma, Songokoy, Singo Mangu, Singo 1	Bunia, Komanda, Nyankunde, Gety	Irumu	9615
	Ezeker e ; Ngwala, Bubbu	Lita	Djugu	Kotoni, Jimbi, Kavalega, Changa	Lita	Djugu	3535
TOTAL							13150

Analyse contextuelle, défis, perspectives et recommandations par territoire

Territoires	Analyse contextuelle et défis	Perspectives recommandations	et
-------------	-------------------------------	------------------------------	----

<p>Irumu</p>	<p>En date du 22 octobre 2020 vers 14 heures, des hommes appartenant à la faction Armée de Libération du Congo de la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO/ALC), dorénavant réfractaire au processus de paix ont fait irruption dans une ferme dans la localité de Djuti/Mbogu¹⁵ en zone de santé Rwampara. Ces derniers ont abattu à bout portant le bouvier qui était un retourné de 61 ans et emporté 284 vaches appartenant à trois éleveurs retournés de 50, 54 et 60 ans. Les vaches pillées ont été amenées vers Ezekere située à environ 5 Km à l'est de Mbogu dans la zone de santé de Lita. Ils ont été poursuivis par les militaires de la 32^{ème} région militaire vers 15 heures. Il s'en est suivi un échange de tirs d'environ une heure qui a ainsi coupé momentanément le trafic sur le tronçon Bunia - Kasenyi avant qu'il ne soit rétabli vers 16 heures. Toutefois les militaires n'ont pas réussi à récupérer les vaches.</p> <p>A cette même date du 22 octobre 2020 vers 17 heures, les éléments de la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI) ont perpétré une incursion dans la localité Kyamugamba¹⁶ dans la zone de santé de Boga. Ils ont à cette occasion emporté 300 vaches appartenant à deux résidents de 41 et 55 ans. Les victimes ont alerté les militaires du 32021^{ème} bataillon du 3202^{ème} régiment, des Forces Armées de la République Démocratique du Congo basés dans la même localité qui les avaient poursuivis et réussis à récupérer une dizaine de vaches.</p> <p>En date du 21 octobre 2020 vers 7 heures, des éléments de la Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC) ont attaqué la localité d'Irumu¹⁷. Au cours de cette attaque, ces hommes ont réussi à déloger les éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) qui s'y trouvaient et cela leur a permis de prendre le contrôle de cette entité pendant quelques heures. Séparés en deux groupes, lorsque le premier s'attaquait aux militaires des FARDC pour le contrôle de la zone, le deuxième érigeait une barrière sur la Route Nationale (RN) 27 (Route allant de Béni à la frontière ougandaise en passant par Komanda, Bunia et Mahagi) à Irumu coupant ainsi le trafic entre Marabo¹⁸ et Komanda¹⁹. Une voiture en provenance de Bunia est tombée dans cette embuscade et le chauffeur a été blessé par balle à sa main droite. La victime a réussi à avancer malgré sa blessure jusqu'à Komanda où elle a été admise dans une structure sanitaire de la place. Pendant leur occupation, ces éléments ont incendié le bureau administratif du territoire, de la police nationale congolaise et de la sous division de l'enseignement primaire secondaire et professionnel. Ils ont aussi tué par coup de feu une résidente d'environ 33 ans, épouse d'un militaire et son enfant de deux ans.</p> <p>Vers 9 heures les militaires du 3101^{ème} régiment basés à Marabo venus en renfort ont combattu durant une heure ces hommes armés et ont réussi à les mettre en déroute et rouvrir le trafic entre Marabo et Komanda sur la RN 27 toujours dans la zone de santé de Nyankunde.</p> <p>En date du 16 octobre 2020 vers 22 heures, des éléments armés appartenant au « Zaïre » ont fait une incursion dans la localité de Ndoya située à 7 km au sud d'Irumu, groupement Mayalibo, Chefferie de Mobala dans la zone de santé de Nyankunde. Lors de cette incursion, ils ont tué à l'arme blanche onze déplacés. Parmi les victimes on comptait 8 hommes dont les âges varient entre 27 et 57 ans, une femme âgée de 47 ans, une fille de 14 ans et un garçon de 12 ans. Cette incursion avait provoqué le déplacement d'environ 350 ménages de déplacés et</p>	<p>Poursuite de la démobilisation des éléments de la FRPI débutée depuis le 30 Octobre 2020 vue la signature de l'accord de paix entre ce groupe armé et l'Etat congolais et le renforcement du plaidoyer par le cluster protection pour la démobilisation des groupes armés chini ya kilima, ZAIRE et CODECO afin de renforcer le retour de la population dans la zone. Plaidoyer aussi pour la mise en application des résolutions de la table ronde tenue à Komanda du 10 au 13 août 2020.</p>
---------------------	--	---

¹⁵ Située à 7 km au sud de Bunia, groupement babiase, secteur des Bahema sud.

¹⁶ Située à 45 Km à l'est de Boga centre dans le groupement Semiki en chefferie de Bahema Mitego.

¹⁷ Chef-lieu du territoire portant le même nom en chefferie de Mobala groupement Mayalibo située à 56 km au sud de Bunia dans la zone de santé de Nyankunde

¹⁸ Localité située en 45 km au sud de Bunia, Chef-lieu de la chefferie de Mobala

¹⁹ Localité située en 75 km au sud de Bunia, Chef-lieu de la chefferie de Basili

retournés d'Irumu vers Komanda²⁰ qui ont été hébergés dans des familles d'accueil. Il sied de noter que depuis l'enlèvement d'un homme de 50 ans et son fils d'environ 18 ans dans la localité de Mbadi le 14 octobre 2020 suivi de leur exécution, une vive tension et un climat de méfiance règnent entre certains membres des communautés vivant dans la zone de santé Nyakunde qui se rejettent les responsabilités des exactions commises dans la zone.

Consécutivement à cette tension et à ce climat de méfiance, des barrières ont été érigées sur la Route Nationale 27 axe Marabo –Irumu depuis les premières heures de la matinée du 17 octobre 2020 jusqu'entour de 15 heures avant d'être démantelées par les éléments des Forces Armées de la République Démocratique du Congo après échanges des tirs avec ces groupes. En effet, les sources locales ont fait état de quatre barrières érigées entre Irumu et Marabo sur une distance de 16 km au sud de Marabo en zone de santé de Nyankunde : Trois barrières ont été érigées par les éléments de la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) à Ndoya²¹, Bakandida²², Irumu²³ et une barrière PKA²⁴ par les éléments du Zaïre. Ces barrières ont été érigées dans le but de vérifier les identités des tous les passants qui fréquentaient cet axe : Au niveau des barrières érigées par les FPIC et les « Zaïre », les membres des communautés autres que celle recherchée par l'un ou l'autre groupe armé payaient entre 20 000 à 50 000 francs congolais soit entre 10 et 25 dollars américains pour passer et les membres de la communauté recherchée étaient retenus pour être tués. Les membres de ces deux communautés informées ont réduit leurs mouvements entre ces deux localités durant ces deux jours entre le 16 et le 17 octobre et aucun membre des deux communautés n'a été tué au niveau de ces quatre barrières.

En date du 14 octobre 2020 vers 09 heures, trois déplacés dont un père de 50 ans, son fils de 18 ans et un conducteur de moto de 22 ans, à bord d'une moto sont tombés dans une embuscade tendue par les éléments de la Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC) porteurs d'armes blanches dans la localité de Mbandi²⁵ à Nyankunde²⁶. Ces hommes armés ont enlevé le père et son fils et les ont conduits vers une destination inconnue avant de les tuer. Le conducteur de taxi moto qui a réussi à s'échapper s'est dirigé à l'état-major des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) du 3101^{ème} régiment basés à Marabo situé à environ deux kilomètres du lieu de l'incident où il a rapporté les faits. Toutes les victimes revenaient de l'Institut de Mbandi où elles s'y étaient rendues pour le retrait des dossiers scolaires. Une équipe des militaires FARDC a été déployée immédiatement sur place mais ces hommes armés étaient déjà partis. Cette situation a provoqué la paralysie des activités de la population à Nyankunde centre et Marabo craignant pour leur sécurité. Il sied de noter que cet incident est à la base d'une vive tension et d'un climat de méfiance qui règnent entre certains membres des communautés dans la zone de santé de Nyakunde. Ces communautés se rejettent les responsabilités des exactions commises dans la région.

²⁰ Chef-lieu du la Chefferie de Basili situé à 75 km au sud de Bunia

²¹ Localité située à 4 km au sud d'Irumu en chefferie de Mobala groupement Mayalibo dans la zone de santé de Nyankunde.

²² Localité située à 10 km au sud de Marabo en groupement de Musedzo en chefferie de Mobala dans la zone de santé de Nyankunde

²³ Chef-lieu du territoire portant le même nom situé à 25 km au sud de Marabo dans la zone de santé de Nyankunde

²⁴ Localité située à 8 km au sud de Marabo en groupement de Musedzo en chefferie de Mobala dans la zone de santé de Nyankunde

²⁵ Située à 2 Km à l'ouest de Nyankunde centre dans le groupement Loyi Banigaga en chefferie d'Andisoma.

²⁶ Chef-lieu de la Chefferie d'Andisoma situé à 45 km au sud de Bunia en zone de santé de Nyankunde.

	<p>Le 07 octobre 2020 vers une heure du matin au village Bakembela-Samboko²⁷ dans la zone de santé de Komanda huit déplacés dont cinq hommes, une femme et deux garçons tous déplacés ont été décapités à la machette par un groupe de miliciens Maï Maï Mazembe. D’après une femme rescapée, les victimes ont été surprises par les hommes armés dans leur maison pendant qu’ils dormaient. Ils les ont ligotés avant de les égorger. Sur les corps des victimes, il a été retrouvé une lettre dans laquelle était écrit, “Nous les avons tués parce qu’ils sont des sorciers”. Le vide sécuritaire dans certaines localités de la chefferie de Walese Vonkutu en zone de santé Komanda frontalière avec le Nord Kivu favorise la libre circulation des miliciens Maï Maï porteurs d’armes blanches et à feu qui commettent des exactions à l’encontre des civils.</p>	
<p>Djugu</p>	<p>En date du 18 octobre 2020 vers 15 heures, des éléments appartenant à la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO) ont enlevé un déplacé de 52 ans et ses deux fils de huit et douze ans vivant au site Banga situé à environ 3 km au Nord de Lopa en chefferie de Bahema Nord, groupement Lopa dans la zone de santé de Nizi. Les victimes ont été kidnappées pendant qu’elles étaient en train de paître leurs chèvres sur une colline au village Koipka²⁸. Ces hommes armés ont aussi emporté 57 chèvres dont 26 appartenant à ce déplacé et 31 autres à son frère biologique (un résident de 41 ans) en direction de la rivière Nizi en groupement Koikpa dans le secteur de Walendu Djatsi toujours en zone de santé de Nizi. Ayant été informée de l’attaque, l’unité d’intervention des FARDC basés à Lopa²⁹ centre est partie à la poursuite de ces hommes armés en vain. Le lendemain 19 Octobre 2020 vers 12 heures, les membres de la famille des victimes ont confirmé la mort de ces trois déplacés. Selon ces mêmes sources le père de 52 ans a été exécuté le soir du jour de son enlèvement et ses deux enfants le 19 octobre 2020 dans la matinée et leurs corps ont été retrouvés dans la rivière Nizi.</p> <p>Le 05 Octobre 2020 vers 02 heures du matin, un groupe d’hommes armés présumés affiliés au groupe Zaïre et qui seraient venus du village de Bule³⁰ en zone de santé de Fataki ont attaqué la localité de Gokpa³¹. Au cours de cette incursion, ces éléments armés ont tué deux retournés respectivement âgés de 7 ans et 25 ans. Cette incursion a provoqué un déplacement préventif d’environ 37 ménages du village de Gokpa vers le village voisin d’Adhu³² situé à environ 2 km vers l’est en zone de santé de Fataki.</p> <p>Le 04 Octobre 2020 vers 09 heures à Waiso³³, cinq éléments issus de la CODECO et qui seraient venus de Mbau³⁴, ont tendu une embuscade à une voiture qui faisait mouvement de Bunia pour Pimbo. Au cours de cette embuscade, ils ont fusillé le chauffeur de la voiture, un retourné âgé de 48 ans qui a succombé sur le champ, les passagers à bord ont été sauvés grâce à l’intervention d’un militaire qui faisait</p>	<p>Accélération du processus pour la démobilisation des éléments des différentes factions de la CODECO favorables au processus de paix vue la signature de l’accord entre ces factions et la délégation des anciens seigneurs de guerre de l’Ituri venus de Kinshasa.</p>

²⁷ Située à 45 km vers l’ouest de Bwanasula dans le groupement Bandavilemba en chefferie de Walese Vonkutu.

²⁸ Localité située à 16 km au nord de Lopa en secteur de Walendu Djatsi dans le groupement Koipka.

²⁹ Localité située à 4 à l’Est de Iga Barrière en secteur de Bahema Nord dans le groupement Lopa.

³⁰ Situé à environ 25 km au Nord-est de Pimbo, groupement Ng’le chefferie de Bahema badjere, zone de santé de Fataki en territoire de Djugu.

³¹ Situé à environ 12 km au Nord de Pimbo, groupement Pimbo en secteur de Walendu Djatsi, zone de santé de Fataki en territoire de Djugu.

³² Situé à environ 2 km à l’est de Gokpa, groupement Pitso en secteur de Walendu Djatsi en territoire de Djugu.

³³ Situé à environ 16 km au sud-est de Pimbo, groupement Pimbo en secteur de Walendu Djatsi, zone de santé de Fataki en territoire de Djugu.

³⁴ Situé à environ 25 km à l’ouest de Pimbo, groupement Dz’na en secteur de Walendu Djatsi, zone de santé de Tchele en territoire de Djugu.

	<p>partie des passagers de la voiture et qui a réussi à disperser ces derniers en tirant plusieurs coups de feu en l'air.</p> <p>A la même date vers 15 heures, des éléments armés appartenant toujours à la CODECO ont perpétré une incursion dans la localité Lewe (communément connue sous le nom de Sawe) située à environ 7 km à l'ouest d'Iga Barrière, groupement Limani en chefferie de Bahema Nord dans la zone de santé Nizi. Lors de cette incursion, ils ont tué à la machette un déplacé d'Iga Barrière âgé d'environ 28 ans. Ce dernier a été surpris par ces hommes armés lorsqu'il enlevait une partie des tôles de sa maison en vue de les réutiliser à Iga Barrière où il est en déplacement pour sa nouvelle maison. En outre, ces présumés auteurs ont incendié 16 maisons de retournés dont les âges varient de 19 à 58 ans. Un résident âgé de 36 ans originaire d'Iga Barrière qui s'était rendu à Lewe pour récupérer le corps de la victime a été blessé au bras droit par une balle perdue tirée par des militaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo qui poursuivaient ces présumés auteurs. La victime a été conduite à l'hôpital général de référence de Nizi pour les soins.</p> <p>Par crainte pour leur sécurité, environ 40 ménages de retournés de la localité attaquée ont fui vers Iga Barrière toujours en zone de santé de Nizi. Parmi ces ménages, six se sont installés à l'Ecole Primaire de Bateya, trois au site de Tuungane, cinq au site de CECA 20 et les autres ménages dans des familles d'accueil.</p> <p>Toujours le 04 Octobre 2020 vers 19 heures, des éléments de la CODECO ont investi la localité de Digene située à 20 km vers l'Ouest de Mongwalu, groupement Wazabo, dans la zone de santé de Mongwalu. Ils ont tué deux retournés par coup de feu dont un homme de 52 ans et une femme de 39 ans. Ils ont également blessé un autre homme retourné de 47 ans qui ont été admis dans un hôpital de la zone. Ils ont ensuite pillé des produits de première nécessité dans quatre boutiques avant de se retirer dans la brousse. Aucun mouvement de population n'a été signalé à la suite de cette attaque.</p>	
<p>Mambasa</p>	<p>Le renforcement des dispositifs militaires pour lutter contre les exactions des hommes armés dans ce territoire à travers les patrouilles des éléments des FARDC a perturbé la quiétude de la population. Des civils accusés à d'être en connivence avec les Mai Mai Mazembe dans la zone ont été victimes de cas de pillages, d'extorsions de biens, d'arrestations arbitraires, de coups et blessures. La circulation et les exactions commises par les éléments Mai Mai dans la province voisine du Nord Kivu ont aussi contraint des populations du Nord Kivu à trouver refuge dans certaines localités du territoire de Mambasa notamment à Biakato, Makiki dans la zone de santé de Mamdima.</p>	<p>Rétablissement de l'autorité de l'Etat dans les localités sous contrôle des présumés Mai Mai. Ceci passe par le renforcement des éléments des forces de sécurité (FARDC, PNC) dans ces localités et leur sensibilisation sur les DIH avec un accent particulier sur le respect des droits humains.</p>
<p>Mahagi</p>	<p>Une accalmie relative a marqué la situation sécuritaire et de protection en territoire de Mahagi. Cette accalmie est le résultat des acquis de la campagne de sensibilisation sur la paix menée dans la zone au cours du mois d'août 2020 par la délégation des anciens seigneurs de guerre envoyée en Ituri par le Président de la République Démocratique du Congo ainsi que les opérations militaires dirigées entre juin et juillet 2020 qui avaient réduit la capacité de nuisance des hommes armés qui étaient actifs en territoires de Mahagi et Djugu.</p>	<p>Renforcement de l'autorité de l'Etat dans les localités à faible couverture sécuritaire dans la zone de santé d'Angumu où les exactions des hommes armés inconnus continuent à être</p>

Grâce à l'amélioration de l'environnement protecteur en groupements Aree et Musongwa (chefferie de Mokambu, zone de santé d'Angumu), environ 2500 ménages des PDIs ont regagné progressivement leurs localités de d'origine dans ces groupements en octobre 2020 après plus d'une année de vie dans les milieux de déplacement.

Nonobstant cette accalmie, certains cas de pillages de biens par des éléments de la CODECO continuent à être enregistrés lors des embuscades qu'ils tendent à la population dans la zone de santé d'Angumu. Des éléments des FARDC ont aussi été indexés dans des cas d'extorsions de biens et de coups et blessures dans la zone de santé de Mahagi. A titre illustratif, en date du 22 octobre 2020 vers 17h30' à Awasi, marché située à environ 25 km à l'ouest de Mahagi, groupement Padea Papino, chefferie de War-Palara en zone de santé de Mahagi, une fille retournée âgée de 16 ans qui revenait de l'école a été blessée par une balle perdue au niveau de sa jambe droite par le coup de feu tiré par un militaire des FARDC. Ce dernier voulait tirer sur un motard ayant franchi leur point de contrôle sans payer les 2000 shillings soit environ un dollar américain exigé aux passants. Cette victime a été conduite par sa famille au centre de santé de référence de Kabasa pour les soins médicaux. Cet incident avait créé une tension momentanée au sein de la population qui avait exigé le départ des militaires des FARDC du groupement de Padea Papino avant de se raviser.

enregistrées dans la zone lors des embuscades qu'ils tendent à la population et renforcement du plaidoyer pour une assistance aux PDIs par le cluster protection.

ACTIONS DE REPONSE ET ACTIVITES MENEES

Résultats obtenus

Signalons que sur les **63** survivantes des cas de viol, **60** ont été orientées vers des structures sanitaires, **47** ont bénéficié d'une prophylaxie post-ex positionnelle (PEP) dans le délai de 72 heures et **une** a bénéficié des soins au-delà du délai des 72 heures. **29** survivantes de viol ont bénéficié d'un accompagnement psychologique par SOFEPADI, l'Association des Filles Mères, MEDAIR, L'ONG locale Semuliki Maendeleo na Salama Boga, Hôpital Général de Référence de Mahagi-Anglican et Hôpital Général de Référence de Mongwalu. Sept présumés auteurs de viol ont été arrêtés et 18 survivantes également ont été sensibilisées. Trois survivantes n'ont pas souhaité être assistées par crainte d'être stigmatisées où faire ébruiter leur situation ou bien ont préféré de trouver un arrangement. (Plus de détails plus bas)

Il sied de noter que **grâce à l'activité cash pour assister les survivant(es) financée** par le HCR, au cours de ce mois, **10 survivantes dont 6 filles et quatre femmes** parmi les 63 ont bénéficié de prises en charge médicales et d'accompagnement psychologique après un appui en frais de transport.

Cet appui a permis à ces survivantes dépourvues de moyens de transport d'accéder dans le délai à la prise en charge médicale malgré les distances qui les séparent des structures médicales.

Violations	Accompagnement psychologique	Kit PEP	Auteurs arrêtés	Soins médicaux	Personnes sensibilisées
Viol(63)	29	47	7	1	18
Total	29	47	7	1	18

15 survivantes de viol n'ont pas accédé aux soins appropriés :

- ✓ **Quatre** survivantes de la zone de santé de Nyarambe n'ont pas bénéficié de kit pep dont **deux** par peur d'être stigmatisées par certains membres de leur communauté, **l'une** faute de la distance de 64 km la séparant de sa localité à la structure de prise en charge et **une** autre n'a pas été même orientée vers la structure de prise en charge au motif qu'elle a été chassée par sa mère après l'incident et avait fui vers une destination inconnue.
- ✓ **Trois** survivantes de la zone de santé d'Angumu n'ont pas accédé aux soins car deux ont procédé à des arrangements à l'amiable et **l'une** faute de distance qui la sépare de sa localité à la structure de prise en charge.
- ✓ **Deux** survivantes de la zone de santé de Rimba n'ont pas également accédé aux soins par peur d'être stigmatisées par les membres de la communauté.
- ✓ **Deux** de la zone de santé de Komanda n'ont pas également accédé aux soins par peur d'être stigmatisées par les membres de la communauté.
- ✓ **La survivante** de la zone de santé de Lita ne s'est pas rendue vers la structure de prise en charge par le fait qu'elle avait peur d'être stigmatisée par certains membres de la communauté bien qu'elle a été sensibilisée et orientée par l'animateur de la zone.
- ✓ **La survivante** de la zone de santé de Gethy ne s'est pas rendue vers la structure de prise en charge par le fait qu'elle avait peur d'être stigmatisée par certains membres de la communauté.
- ✓ **La survivante** de la zone de santé de Fataki n'a pas accédé aux soins parce que la famille avait camouflé l'incident vue que le présumé auteur est le pasteur de leur église et
- ✓ **Celle** de la zone de santé de Drodro également n'a pas été orientée car elle n'a pas dénoncé le fait.

RECOMMANDATIONS

Domaines	Recommandations	Acteurs ciblés	Niveau d'urgence
	Mener un plaidoyer auprès de la hiérarchie des FARDC pour l'accélération et l'officialisation du processus de pré cantonnement des éléments armés de la CODECO en vue de favoriser le retour de la paix en territoire de Djugu, Mahagi et Irumu et des personnes déplacées dans leurs milieux d'origine.	Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits Humains	Dès que la situation sécuritaire le permet
Protection	Poursuivre le processus de démobilisation des éléments armés de la FRPI débutée le 30 Octobre 2020 pour favoriser le retour de la paix en territoire de Djugu et Irumu et aussi permettre aux personnes déplacées de retourner dans leurs milieux d'origine.	STAREC	Urgent
	Limiter les contacts directs avec les PDIs et les retournés et privilégier les rencontres individuelles ou en petits groupes de 10 personnes maximum tout en respectant les mesures strictes de protection comme la distanciation sociale et l'utilisation de laves mains ou du gel hydro alcoolique afin de se protéger et de protéger les bénéficiaires contre la COVID 19.	INTERSOS	Urgent

#Violations par Territoire																	
	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE				VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE				VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE				Total
	Arrestation Arbitraire	Enlèvements	Travaux Forcés	Extractions de Bien	Incendie	Pillages	Occupation illegale	Coups et Blessures	Homicides	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agresion Sexuelle	Agresion phys (SGBV)	Marriage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	
Djugu	36	4	50	43	92	190	0	77	30	12	20	10	9	3	6	2	584
Irumu	20	67	48	27	2	275	0	119	48	10	15	7	13	4	2	3	660
Mahagi	9	0	16	26	2	19	0	27	0	16	20	4	5	0	3	0	147
Mambasa	50	2	6	70	0	15	1	78	0	5	8	2	1	1	2	2	243
Grand Total	115	73	120	166	96	499	1	301	78	43	63	23	28	8	13	7	1634

#Violations par zone de sante																	
	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE				VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE				VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE				Total
	Arrestation Arbitraire	Enlèvements	Travaux Forcés	Extractions de Bien	Incendie	Pillages	Occupation illegale	Coups et Blessures	Homicides	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agresion Sexuelle	Agresion phys (SGBV)	Marriage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	
Angumu	0	0	15	6	0	13	0	16	0	15	7	1	3	0	2	0	78
Boga	1	2	2	1	0	11	0				1	0	0	0	0	0	18
Bunia	0	1	0	3	2	11	0	4	7	0	3	4	1	0	0	0	36
Drodro	1	0	3	9	0	7	0	9	0	2	4	1	4	0	0	0	40
Fataki	4	1	0	5	0	9	0	9	8	4	1	1	2	1	0	1	46
Gethy	1	11	3	1	0	135	0	69	0	5	2	0	6	0	2	0	235
Kambala	3	0	0	1	0	4	0	4	0	0	3	2	2	0	1	0	20
Komanda	10	43	38	12	0	37	0	8	10	2	7	1	2	2	0	0	172
Linga	3	0	4	1	3	14	0	5	0	1	0	0	1	1	1	0	34
Mahagi								1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Mandima	47	2	1	58	0	4	1	62	0	5	4	1	0	0	1	1	187
Mongbwalu	1	0	0	0	0	18	0	5	4	1	2	0	0	0	0	0	31
Nia-Nia	2	0	4	6	0	11	0	12	0	0	4	0	0	1	1	1	42
Nizi	7	0	0	6	0	7	0	12	7	3	1	7	0	1	0	0	51
Nyankunde	5	7	2	8	0	44	0	32	27	0	0	1	0	0	0	0	126
Nyarambe	0	0	1	13	0	0	0	1	0	1	4	0	0	0	0	0	20
Rethy	5	0	22	6	3	14	0	7	2	0	3	0	0	0	0	0	62
Rimba				0	2	2	0	5	0	0	5	1	0	0	0	0	15
Tchomia	8	6	19	1	0	67	0	12	2	3	2	1	4	2	5	3	135
Mambasa	1	0	1	6	0	0	0	4	0	0	0	1	1	0	0	0	14
Lita				8	15	47	0	6	1	0	7	1	2	0	0	0	87
Jiba	6	0	5	0	0	5	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	21
Kilo								0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
Bambu	1	0	0	5	71	17	0	8	5	0	0	0	0	0	0	1	108
Rwampara	3	0	0	1	0	21	0	5	2	0							32
Mangala				3	0	1	0	2	0	1							7
Aungba	6	0	0	6	0	0	0										12
Grand Total	115	73	120	166	96	499	1	301	78	43	63	23	28	8	13	7	1634

#Violations par auteur presume																		
	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE				VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE				VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE				Total	
	Arrestation Arbitraire	Enlèvements	Travaux Forcés	Extractions de Bien	Incendie	Pillages	Occupation illegale	Coups et Blessures	Homicides	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agresion Sexuelle	Agresion phys (SGBV)	Marriage force	Deni de ressource	Violence Psychologique		
ADF/NALU	0	2	0	0	0	1	0										3	
Autorité locale				1	0	0	0	1	0	1								3
Bandits				2	0	58	0	11	2	3	4	4	0	0	0	0	84	
FARDC	67	1	31	107	18	62	1	123	1	12	3	1	0	0	0	0	427	
FRPI	0	49	38	0	0	184	0	70	0	5							346	
Groupe arme Inconnu	19	12	46	29	76	188	0	75	63	16	11	1	0	1	0	0	537	
Inconnu	0	2	0	0	0	3	0	1	4	0	8	0	0	0	0	0	18	
Mai Mai	0	7	3	2	0	0	0	0	8	2							22	
PNC	21	0	2	18	2	3	0	19	0	3							68	
Pop civile	1	0	0					1	0	1	37	17	28	7	13	7	112	
ANR	1	0	0	1	0	0	0										2	
UPDF	6	0	0	6	0	0	0										12	
Grand Total	115	73	120	166	96	499	1	301	78	43	63	23	28	8	13	7	1634	

#Violations par statut des victimes																	
	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE				VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE				VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE				Total
	Arrestation Arbitraire	Enlèvements	Travaux Forcés	Extractions de Bien	Incendie	Pillages	Occupation illegale	Coups et Blessures	Homicides	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agresion Sexuelle	Agresion phys (SGBV)	Marriage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	
PDIs retournees	85	61	89	92	94	310	1	176	30	20	24	5	12	2	10	3	1014
PDIs	26	8	23	59	2	74	0	68	42	19	29	15	13	3	1	3	385
Residents	4	4	8	15	0	115	0	57	6	4	10	3	3	3	2	1	235
Grand Total	115	73	120	166	96	499	1	301	78	43	63	23	28	8	13	7	1634

Tranches d'age des victimes par violation																	
	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE				VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE				VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				VIOLENCE SEXUELLE				Total
	Arrestation Arbitraire	Enlèvements	Travaux Forcés	Extractions de Bien	Incendie	Pillages	Occupation illegale	Coups et Blessures	Homicides	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agresion Sexuelle	Agresion phys (SGBV)	Marriage force	Deni de ressource	Violence Psychologique	
Femmes																	
0-4 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
5-11 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	7
12-17 ans	0	9	9	0	0	12	0	1	1	0	36	10	7	2	0	0	87
18-59 ans	10	6	9	13	24	95	0	36	14	7	20	13	28	1	11	7	294
60+	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	6
Sous-total	10	15	18	13	24	110	0	37	20	7	63	23	28	8	13	7	396
Hommes																	
0-4 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
5-11 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
12-17 ans	1	9	9	0	0	17	0	8	6	0	0	0	0	0	0	0	50
18-59 ans	102	47	92	153	71	359	1	251	41	35	0	0	0	0	0	0	1152
60+	2	2	1	0	1	13	0	5	7	1	0	0	0	0	0	0	32
Sous-total	105	58	102	153	72	389	1	264	58	36	0	0	0	0	0	0	1238
Grand Total	115	73	120	166	96	499	1	301	78	43	63	23	28	8	13	7	1634

Tableaux croisés

Les matrices ci-dessous doivent être lues verticalement.

Ex. 62% des cas d'homicides ont été enregistrés dans le territoire d'Irumu

A gauche répartition des violations par territoire, à droite répartition par auteur présumé.

Violations	Total	Djugu	Irumu	Mahagi	Mambasa	%
Arrestation Arbitraire	115	31%	17%	8%	43%	100%
Enlevements	73	5%	92%	0%	3%	100%
Travaux Forces	120	42%	40%	13%	5%	100%
Extorsions de Bien	166	26%	16%	16%	42%	100%
Incendie	96	96%	2%	2%	0%	100%
Pillages	499	38%	55%	4%	3%	100%
Occupation illegale	1	0%	0%	0%	100%	100%
Coups et Blessures	301	26%	40%	9%	26%	100%
Homicides	78	38%	62%	0%	0%	100%
Torture/Traitement inhumain	43	28%	23%	37%	12%	100%
Viols	63	32%	24%	32%	13%	100%
Agression Sexuelle	23	43%	30%	17%	9%	100%
Agression phys (SGBV)	28	32%	46%	18%	4%	100%
Mariage force	8	38%	50%	0%	13%	100%
Deni de ressource	13	46%	15%	23%	15%	100%
Violence Psychologique	7	29%	43%	0%	29%	100%
Total	1634	36%	40%	9%	15%	100%

Violations	Total	ADF/NA LU	Autorité locale	Bandits	FARDC	FRPI	Groupe arme inconnu	Inconnu	Mai Mai	PNC	Pop civile	ANR	Garde Parc	UPDF	%
Arrestation Arbitraire	115	0%	0%	0%	58%	0%	17%	0%	0%	19%	0%	1%	0%	5%	100%
Enlevements	73	3%	0%	0%	1%	67%	16%	3%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Travaux Forces	120	0%	0%	0%	26%	32%	38%	0%	3%	2%	0%	0%	0%	0%	100%
Extorsions de Bien	166	0%	1%	1%	64%	0%	17%	0%	1%	11%	0%	1%	0%	4%	100%
Incendie	96	0%	0%	0%	19%	0%	79%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	100%
Pillages	499	0%	0%	12%	12%	37%	38%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	100%
Occupation illegale	1	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Coups et Blessures	301	0%	0%	4%	41%	23%	25%	0%	0%	6%	0%	0%	0%	0%	100%
Homicides	78	0%	0%	3%	1%	0%	81%	5%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Torture/Traitement inhumain	43	0%	2%	7%	28%	12%	37%	0%	5%	7%	2%	0%	0%	0%	100%
Viols	63	0%	0%	6%	5%	0%	17%	13%	0%	0%	59%	0%	0%	0%	100%
Agression Sexuelle	23	0%	0%	17%	4%	0%	4%	0%	0%	0%	74%	0%	0%	0%	100%
Agression phys (SGBV)	28	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Mariage force	8	0%	0%	0%	0%	0%	13%	0%	0%	0%	88%	0%	0%	0%	100%
Deni de ressource	13	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Violence Psychologique	7	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
Total	1634	0%	0%	5%	26%	21%	33%	1%	1%	4%	7%	0%	0%	1%	100%